

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/858

23 juin 2008

(08-2983)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

RAPPORT SUR LE CLASSEMENT DU MEXIQUE PAR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE CONCERNANT L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE

Communication du Mexique

La communication ci-après, reçue le 23 juin 2008, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

-
1. Le 30 mai dernier, à Paris (France), dans le cadre de la 76^{ème} Session générale annuelle de son Comité international, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a reconnu au Mexique le statut de pays à "risque maîtrisé" concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), conformément aux dispositions de l'article 2.3.13.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE.
 2. Cette reconnaissance facilite l'accès à de nouveaux marchés pour les bovins mexicains ainsi que leurs produits et sous-produits, elle garantit aux consommateurs nationaux et internationaux la sécurité sanitaire et la qualité de la viande produite au Mexique.
 3. Ce classement représente un progrès dans la reconnaissance internationale de la situation zoosanitaire du Mexique et profite dans une large mesure à l'élevage national et au commerce des bovins et de leurs produits et sous-produits en leur donnant la possibilité de trouver de nouveaux marchés d'exportation.
 4. Le Mexique continuera de procéder à la reconfirmation annuelle de sa situation épidémiologique en vue d'obtenir le statut de pays à "risque négligeable" dans les prochaines années, étant donné qu'à ce jour aucun cas d'encéphalopathie spongiforme bovine n'a été enregistré sur son territoire.
 5. Au vu de ce qui précède et parce qu'il est désormais classé parmi les pays à "risque maîtrisé" d'ESB par l'OIE, le Mexique demande à tous ses partenaires commerciaux de supprimer toute restriction appliquée actuellement aux importations de bovins, de matériel génétique bovin, de viande et de produits carnés.
-